

Histoire cachée: le décret Crémieux et la littérature française

Eleanor Maybury
Languages & Literatures, French Studies
The University of North Carolina Asheville
One University Heights
Asheville, North Carolina 28804 USA

Faculty Advisor: Oliver Gloag, Ph. D.

Résumé

Cette étude examine comment un récit historique est primordial dans le paysage littéraire français qui ne comporte pas ou peu de mention du décret Crémieux. Le manque de mention dudit décret est symptomatique du déni français quant à son passé colonial. Le récit en question, *Un sémité*, relate la manière dont le décret et son abrogation ont divisé les juifs algériens, et nous permet d'appréhender ce passé dans sa complexité et ses ambiguïtés.

1. Introduction

La littérature peut raconter une histoire véridique sans les mêmes limites que des manuels scolaires, ou des comptes rendus fournis par un gouvernement qui a des raisons de cacher toute la vérité. Tout au long de l'histoire, la littérature a joué un rôle essentiel dans la découverte de la réalité d'événements qui ont été présentés de manière artificielle et inachevée. Un de ceux-ci est le décret Crémieux, une loi qui a accordé, unilatéralement, la citoyenneté française aux juifs algériens en 1870. Bien que la France puisse considérer cela comme un moment positif de son histoire, les expériences vécues par les personnes concernées par le décret restent largement non reconnues. Cette thèse explore le contexte autour du décret et de la littérature qui y fait référence. Les textes « inclusifs » sont indispensables pour comprendre notre histoire sans parti pris. Quand les textes historiques, comme le décret Crémieux, sont submergés par des perspectives partiales, toute la communauté souffre de représentations erronées. Avec plus de récits, on verra une histoire plus véridique, plus représentative qui peut être utilisée pour trouver les contradictions dans l'histoire qu'on nous a enseignée. Quand les voix de tous sont entendues, l'histoire pourrait être inclusive.

2. Contexte du Décret Crémieux

Pour comprendre les implications d'un décret accordant la nationalité française à la population juive algérienne, il est impératif de connaître la présence de judaïsme en Algérie, l'histoire d'antisémitisme dans le pays, et les relations entre Algérie et sa colonisatrice, France. Les juifs ont commencé à immigrer régulièrement en Algérie à la fin du 13ème siècle, avec une augmentation au 15ème siècle lorsque de nombreux juifs européens ont été expulsés de leur pays. Un nombre croissant de familles juives éminentes ont contribué à créer une présence juive établie en Algérie au 16ème siècle¹. Malgré ça, en tant que groupe, les juifs d'Algérie ont reçus une haine immense et ont été confrontés à l'antisémitisme tout au long de leur histoire dans le pays. L'occupation d'Algérie par les Français a commencé en 1830, et s'est terminée en 1962 avec la Guerre d'Algérie. Pendant ce temps, les Français essayaient de dominer le pays à travers l'abolition des systèmes de gouvernance juifs. Un avocat français, Adolphe Crémieux, a recommandé la fondation des consistoires juifs dans les villes algériennes pour avancer les intérêts coloniaux². Ces consistoires

étaient les conseils gouvernementaux représentatifs des groupes religieux et étaient une méthode plus formelle d'interaction avec la population juive en Algérie³. En 1865, le sénatus-consulte a décidé de permettre aux juifs et musulmans de devenir citoyens sur une base individuelle⁴. Cependant, cette procédure était considérée comme de l'apostasie et peu des juifs et musulmans furent intéressés. Les juifs algériens ne voulaient pas être contrôlés par le gouvernement français et par conséquent, par le gouvernement et l'exécutif la seule solution était de naturaliser les juifs unilatéralement. Ce consistoire était présumé être représentatif des juifs algériens dans l'ensemble, mais la plupart des membres étaient très assimilés contrairement au juif typique⁵. Avec la persuasion politique des consistoirs algériens et parisiens, les politiciens français commençaient à assumer la question de la naturalisation des juifs algériens. Cela conduit le nouveau ministre de la Justice, Adolphe Crémieux, à pouvoir inclure des décrets de citoyenneté dans la constitution algérienne en 1870⁶. Voici la formulation originale du décret, qui fait référence aux juifs en tant que « israélites indigènes » :

Le gouvernement de la défense nationale décrète: Les israélites indigènes des départements de l'Algérie sont déclarés citoyens français; en conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglés par la loi française, tous droits acquis jusqu'à ce jour restent inviolables. Toute disposition législative, tout sénatus-consulte, décret, règlement ou ordonnance contraires, sont abolis. Fait à Tours, le 24 Octobre 1870. Signé Ad. Crémieux, L. Gambetta, Al. Glais-Bizoin, L Fourichon⁷

Ce décret a octroyé la citoyenneté immédiatement aux juifs algériens, mais il n'y a pas eu de travail pour d'assimilation dans la sphère sociale. Le décret précise que les juifs sont régis par la loi française, sans spécification sur la manière dont la République ferait le travail nécessaire pour créer un environnement accueillant. La France n'avait pas la considération nécessaire sur la manière dont un décret aussi immense affecterait la vie des juifs. Au lieu de cela, on a supposé que la citoyenneté française serait un élément positif incontesté. Des suppositions comme celle-ci ont, tout au long de l'histoire, créé une divergence entre ce dont les citoyens ont besoin et ce que les gouvernements octroient. Les figures instrumentales du décret Crémieux, comme Adolphe Crémieux, étaient satisfaites de la loi. Ils croyaient que le décret représentait un mouvement progressif pour civiliser les juifs algériens et faire progresser la colonie, mais les juifs, maintenant français, ne partageaient pas cette appréciation dans leur ensemble⁸. Le décret Crémieux était appliqué automatiquement aux juifs, ne leur laissant aucun choix en la matière. De plus, ils ont été déplacés dans la hiérarchie coloniale. Ce changement a suscité la colère de nombreux habitants de la colonie qui avaient peur de l'évolution des structures de pouvoir.

Il y a eu opposition des antisémites suite à la publication du décret Crémieux. Après une révolte musulmane en 1871 Charles du Bouzet, le Commissaire Spécial d'Algérie, a exigé que le décret Crémieux soit abrogé à cause de l'agitation musulmane. Cela a été contredit par une déclaration faite par les dirigeants algériens musulmans, qui ont soutenu que le décret n'a pas dérangé les musulmans parce qu'il était rationnel⁹. Charles-André Julien, dans *Histoire de l'Algérie Contemporaine*, donne une perspective supplémentaire sur la manière dont les relations ont été affectées par le décret, « Les musulmans ne jalosèrent point les juifs, contrairement à ce que crurent les colons, car ils considéraient la naturalisation non comme une promotion mais comme une déchéance. Ainsi le décret Crémieux joua un rôle d'épouvantail et non d'appât »¹⁰. Le décret n'était pas quelque chose qui a contribué à leur colère et à leurs révoltes, qui étaient en fait centrées sur leur propre oppression dans la colonie. Cette tentative de rediriger le blâme au sein des communautés marginalisées était un autre exemple de l'État français tentant de garder le contrôle sur les colonisés. La même tactique était présente avant le décret Crémieux et utilisée abondamment après 1870.

L'antisémitisme en Algérie à la fin du 19ème siècle était principalement basé sur la peur du pouvoir électoral des juifs nouvellement naturalisés qui pouvaient désormais voter. En juillet 1871 la première « ligue antijuive » a été fondée pour affaiblir la force des électeurs juifs¹¹. En utilisant les émotions fortes provoquées par le décret Crémieux comme propagande, les antisémites de l'époque ont réussi à priver des milliers d'électeurs juifs du droit de vote¹². Lorsque l'affaire Dreyfus a commencé à se dérouler dans les années 1890 et il y avait un sentiment de trahison juive, l'antisémitisme dans la colonie et la métropole s'est intensifié. Les juifs ont été persécutés par plusieurs groupes en Algérie. À l'époque, les juifs étaient considérés comme l'incarnation d'un oppresseur capitaliste par les socialistes, en raison de leur statut perçu comme élevé. En réalité, le nombre de riches juifs algériens était franchement bas, et il y avait plus des faillites juives qu'europeennes¹³. Les juifs se sont retrouvés à vivre entre deux mondes, l'un qui les a peints comme des méchants riches et puissants, et l'autre où ils avaient très peu d'autonomie. Ce phénomène est discuté par le philosophe français Jean-Paul Sartre dans son essai « Réflexions sur la question juive ». Dans ce texte, Sartre explore les stéréotypes liant les juifs à l'argent, « [le juif] veut acquérir par l'argent les droits sociaux qu'on lui refuse à titre individuel »¹⁴. Il écrit principalement sur l'antisémitisme dans la métropole, mais tout au long du texte, il mentionne l'importance de lutter pour des juifs où ils soient. En Algérie au 19ème siècle, la même dynamique

émergeait. Avec le nouveau droit de vote, les juifs étaient une cible harcelée, ils pouvaient participer aux élections, mais ils ont fait face à des réactions violentes. Cette fausse illusion de statut social, telle que discutée par Sartre, explique le besoin d'un pouvoir tangible, comme l'argent.

Evidemment, le décret Crémieux a joué un rôle crucial dans l'antisémitisme algérien en accordant aux juifs le droit de citoyenneté française. Les ramifications de ce décret sont complexes et continues, car de nombreux algériens se sentent blessés par la France et leur refus continu de reconnaître leurs actions coloniales. Je voulais savoir comment un tel événement serait décrit dans la littérature et l'écriture, considérant l'état de déni historique qui prévaut aujourd'hui en France. Que peut-on apprendre de la façon dont le décret Crémieux est représenté ?

3. Hypothèse & Procédure

Mon hypothèse était qu'il n'y aurait pas beaucoup de mentions explicites du décret Crémieux dans la littérature, à cause du déni fort français et du manque d'éditeurs encourageant ce sujet en résultant.

J'ai commencé ma recherche pour ce sujet avec les textes historiques, pour trouver les auteurs qui écrivaient sur l'Algérie française, l'antisémitisme, et le décret. Je voulais aussi une compréhension plus complète du rôle que ce décret et son abrogation ont joué en Algérie. Ce contexte m'a aidé à trouver des auteurs potentiels qui auraient pu écrire à ce sujet très spécifique. De plus, mon professeur pour ce projet a consulté un groupe de professeurs français et demandé s'il y a des ouvrages connus avec des mentions du décret. À partir de là, j'ai reçu quelques suggestions. Afin de découvrir le véritable éventail de la littérature mentionnant le décret Crémieux, j'ai voulu commencer par autant d'écrivains que possible. J'ai dressé une liste des écrivains qui se sont peut-être concentrées sur l'expérience juive en Algérie après 1870. J'ai déterminé s'ils auraient pu écrire à ce sujet basé sur les années qu'ils ont écrit, qui a eu besoin d'être après la date du décret, et s'ils avaient d'écrit sur le judaïsme ou à l'expérience juive. Ils ont inclus Hélène Cixous, Guy de Maupassant, et Jean Steene, dont j'ai lu les textes et je n'ai pas trouvé de mentions substantielles du décret Crémieux. Le décret a été référencé dans une mémoire par Denis Guénoun, qui différait du genre que je recherchais au départ¹⁵. Malgré cela, j'ai lu *Un sémite* par Guénoun et analysé le texte en gardant à l'esprit le choix de l'auteur de mentionner directement le décret.

4. Analyse du texte

Un sémite par Denis Guénoun est un mémoire de ses expériences en Algérie, présenté principalement à travers un portrait de son père René. Denis Guénoun est écrivain, dramaturge, et professeur né à Oran, Algérie en 1946. De ses œuvres, la plupart sont théâtrales ou théoriques. Ses mémoires *Un sémite* sont uniques pour plusieurs raisons, l'une étant qu'il a une mention explicite du décret Crémieux. Un autre est qu'avec la description d'Algérie, on apprend de la vie du père de Denis, aussi. René Guénoun est né en 1912 et mort en 1989, après avoir vécu une vie pleine d'activisme politique et de soutien à sa famille.

Dans le livre le décret Crémieux est mentionné dans le premier chapitre quand Denis raconte que son père lui a dit, « Nous sommes emportés. Le futur nous soulève. Ton arrière-grand-père parlait arabe. Ta grand-mère, arabe et français. Moi, ton père, français, un peu d'arabe. Toi, français, voilà tout. Tu as rompu avec ce monde, tu es l'enfant d'ailleurs et d'après »¹⁶. Quand Denis a répondu en posant des questions sur les Arabes, son père offre un aperçu de la différence des expériences, « Cependant qu'on nous élevait, on les contenait dans la misère, insalubre, l'ignorance. Maintenant c'est trop tard. Ils veulent leur pays: c'est leur droit. Il faut ici une nation arabe prospère et ouverte. L'injustice leur fait la guerre. Il faut qu'ils gagnent »¹⁷. L'usage des mots « emportés », « soulève », et « élevait » dans ce contexte indique un sentiment d'impuissance et il reflète la manière dont le décret a été appliqué aux juifs sans choix. Ce vocabulaire par René donne une connotation ambivalente, ces mots impliquent un manque d'autonomie dans la famille en Algérie, pourtant il y a un sens de gratitude profond pour partir la situation à l'arrière, même si ce n'était pas la décision de la famille. Pour René, le Judaïsme apparemment gênait sa famille et le Décret Crémieux donnait un moyen de contourner les affiliations religieuses et d'accéder directement à la nationalité française. Cependant, il parle des mauvais traitements extrêmes des Arabes en Algérie et est décidément de leur côté. Cela montre la complexité identitaire dans la colonie d'Algérie. Cette allégeance à la justice refait surface plus tard dans le livre et durant la vie de René.

À Oran, le quatorze juillet 1936, René a été témoin d'une interaction tendue entre un agent de police, beaucoup d'eurocéens, et un indigène (clarification de l'auteur, « indigène » était le mot de l'époque pour « Arabe », comme le mot « Israélite » voulait dire « juif », et « européen » pour les autres qui n'étaient ni Arabes ni juifs)¹⁸. L'agent de

police voulait arrêter l'indigène mais le groupe des européens étaient opposés. L'agent et les européens se disputaient et ensuite il y avait des pierres jetées. René a tenté d'intervenir pour maintenir la paix, mais il a été accusé d'avoir participé à l'attaque contre l'officier. René est arrêté et emprisonné en Syrie. En réponse, le père de René rédige une lettre au Maréchal Pétain avec les raisons pour lesquelles son fils devrait être libéré:

Docile et travailleur, il a toujours eu l'estime de ses chefs civils et militaires. Durant son année de service et durant cette guerre il n'a jamais eu la moindre punition; instituteur, il est bien noté et considéré comme un maître dévoué, consciencieux, laborieux. Jusqu'au jour fatal il a constamment suivi l'exemple de ses descendants: mon père, pendant cinquante ans fidèle serviteur de la France dans la police municipale et départementale a élevé une famille de onze enfants dans la droiture, le travail et l'amour de la patrie... Elevé dans un tel milieu, mon fils ne peut être un mauvais français... J'ose espérer, Monsieur le Maréchal, que vous daignerez vous pencher sur la douleur de toute une nombreuse et digne famille qui a toujours ardemment aimé la France, qui l'aime et l'aimera toujours¹⁹.

Cette lettre démontre l'engagement de la famille Guénoun à la France, et les démarches supplémentaires requises par les groupes jugées pas correctement français pour prouver leur allégeance. Plus tard, en 1940, le décret Crémieux est abrogé par Vichy. Denis écrit à propos de l'avertissement que sa famille a reçu concernant la révocation de sa citoyenneté,

... le recteur de l'Académie d'Alger, sous couvert de l'inspecteur d'Académie à Oran, lui notifie: conformément aux instructions ministérielles du vingt et un octobre mille neuf-cent quarante, j'ai l'honneur de vous informer que par application de la loi du trois octobre mille neuf cent quarante portant statut des juifs, vous devez cesser vos fonctions à partir du dix-huit décembre mille neuf cent quarante. Droits à la retraite, etc. Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente, par la voie hiérarchique. Deuxièmement, en application du statut, les juifs doivent se faire recenser²⁰.

L'abrogation du décret Crémieux était désastreuse pour les juifs algériens. L'abolition du décret était accompagnée d'un Statut des Juifs qui a ajouté plus d'obstacles pour les juifs algériens au sein d'une colonie sévèrement antisémite depuis des décennies. Vichy les a déchus de leur citoyenneté; l'oppression des juifs d'Algérie était plus sévère qu'en métropole²¹. C'est une distinction importante, car elle ne peut pas être expliquée comme un projet de l'Allemagne hitlérienne. La décision de l'abrogation relève de la seule responsabilité de la France. Comme on le voit dans *Un sémité*, la différence entre l'engagement des juifs algériens envers la France et le respect qu'ils ont reçu était traumatisante. Denis donne un aperçu de la façon dont sa famille a vu cette nouvelle par rapport à leurs plaidoyers, « Et Vichy ? La lettre du père datait du vingt-six août [1940]. L'a-t-on mise au panier ? Le statut des juifs, signé du Maréchal, est du trois octobre. - Après tout, c'est une réponse »²². En ce temps-là, René était toujours en prison, écrivant des lettres à sa famille. Denis partage les réflexions de son père à sa confusion avec la nouvelle de l'abrogation et du Statut Juif,

Il écrit: selon la nouvelle loi, un juif, c'est celui dont trois grands-parents sont juifs, seulement deux si le conjoint est juif. Donc nous sommes tous juifs. Je pense qu'ils font cela en espérant que d'ici quelques générations, à force de mariages on sera parvenu à une assimilation complète. Ce qu'on reproche aux juifs est de ne pas être assimilés. Moi, j'ai tout fait pour vivre de façon française²³.

C'est l'hypocrisie de la France, qui insiste sur la création d'une société homogène tout en ostracisant certains groupes. Cette dynamique se poursuit aujourd'hui avec des autres groupes et est abordée plus loin dans cette thèse. René construit que les nouvelles lois français étaient injustes. Les juifs algériens faisaient presque tout ce qui était en leur pouvoir pour s'assimiler à la culture française, ce qu'ils étaient fortement encouragés à faire depuis que le décret Crémieux avait été institué en 1870. En référence au décret, de nombreux auteurs diront qu'il a permis aux juifs d'Algérie de devenir plus français, surtout par rapport aux Arabes de la colonie qui n'ont pas été naturalisés de la même manière. Dans le mémoire d'Elaine Mokhtefi, une traductrice américaine qui a travaillé avec les mouvements anticolonialistes en Afrique du Nord, elle écrit que le décret Crémieux a donné la citoyenneté aux juifs qui les ont mis sur la voie de l'enseignement supérieur et de l'euroépanisation, tandis que les Arabes étaient laissés pour compte²⁴. Elle ne dit pas cela pour insinuer que les juifs algériens avaient des expériences faciles, mais elle indique que le décret permettait aux juifs d'accéder à la culture française plus facilement que leurs voisins arabes. Ceci rappelle que les lois comme le décret Crémieux, malgré leur intention, ne garantissent pas l'égalité de traitement. Ce constat se vérifie à travers ce récit de l'expérience vécue par René, qui peut aider à faire une représentation historique plus complète. Si

ce n'est pas l'antisémitisme continu et effréné dans la colonie depuis avant 1870, les difficultés émotionnelles liées à l'acceptation de l'abrogation et du statut juif en 1940 peuvent donner un aperçu du mauvais traitement des Juifs par la France, avant qu'ils ne puissent pas utiliser l'Allemagne comme excuse ou distraction.

Dans un passage sombre, Denis réfléchit sur l'impact de l'antisémitisme français sur son père et aux ramifications qu'il aurait pu avoir sur sa propre existence. Ces parties du mémoire fournissent au lecteur un rappel du climat de peur mis en place par la République française. À ce moment dans le livre René est toujours emprisonné en Syrie et voudrait être transféré à la France, mais rencontre des difficultés en raison de sa religion. « Le transfèrement est démenti. Annonce de nouveau, nouvelle espérance. Décommandé à nouveau. Moi qui lis ceci aujourd'hui, je pense: si le transfèrement avait eu lieu, mon père se serait trouvé sur le sol de France, prisonnier juif et communiste, en quarante deux et plus tard. Il aurait été déporté. Il serait mort. Ainsi je ne serais pas né »²⁵. C'est le type de perspective que la littérature et les récits personnels offrent au contexte historique des événements, comme le Décret Crémieux et son abrogation ultérieure. René Guénoun et son histoire, raconté par son fils Denis, est un exemple de l'humanité souvent absente des manuels sur cette période.

Vers le début du *Un sémite*, Denis brossé un portrait complexe de son père avec une liste des choses qu'il voulait, « L'égalité pour tous. Fraternité sans borne, incirconscrite, à tous les garçonnets et fillettes de l'univers. A tous, le monde en partage, lavé des religions, des nations opprimées ou tyranniques... Et les Arabes et les Français, côté à côté, fraternels, chantons ensemble. Et les juifs, mais il n'y aura plus de juifs parce que juifs est une religion et il n'y aura plus de religion. La communauté des justes, c'est-à-dire de tous, puisque injustice et mensonge auront cédé le terrain »²⁶. Sa position que toute religion doit être abandonnée pour la libération universelle est intéressante comme un homme qui a été aidé par le décret, mais la douleur de recevoir constamment des attaques antisémites pourrait expliquer son aversion pour un monde religieux.

Durant la vie de René, il avait un conflit interne douloureux sur son identité et son sentiment d'appartenance. Il s'est consacré avec passion à ses communautés, peu importe s'ils l'ont accepté. À la fin du livre, Denis Guénoun décrit les derniers jours de son père,

Papa n'avait jamais imaginé finir ses jours en Algérie. Lui qui aimait l'insurrection, croyait en l'indépendance, qui avait vu le jour dans cette ville, comme ses parents, ses grands-parents et tous ses ancêtres jusqu'aux temps immémoriaux, lui dont toute l'extraction procédait de cette terre d'Afrique, n'aspirait à aucun avenir pour lui-même, sa femme, ses enfants et toute sa descendance hors de la France radieuse et vénérée. De l'Algérie, il avait été arraché par la langue, qu'il nous avait transmise sans trace d'arabe comme notre legs le plus intime²⁷.

Un sémite par Denis Guénoun est un ouvrage extrêmement important à inclure impérativement dans des études sur le passé colonial Français. Le récit de René Guénoun est issu des conséquences vécues du décret Crémieux, et emporte plus de lumière à une composante de l'histoire sombre de la France qui a souvent négligé l'immense douleur des juifs algériens. René a aimé la France jusqu'à la fin de ses jours. Il était un homme qui croyait que la religion ne devrait pas exister et étant donné des actions malveillantes que la France a prises contre les affiliations religieuses de sa famille malgré leur dévouement, ceci ne surprend pas.

5. Hypocrisie française

On peut voir clairement les contradictions de la France sur les sujets de racisme et de colonialisme avec une comparaison entre *Un sémite* et la politique française aujourd'hui. C'est peut-être parce que la République veut préserver sa version spécifique d'histoire de la France. Adolphe Crémieux avait une conviction que la citoyenneté française était un cadeau aux juifs algériens ; un cadeau tellement incroyable qu'il a l'emporter sur tous les mauvais traitements et l'antisémitisme perpétrés par la France et dans ses colonies. Mais ce cadeau était donné sans la demande des juifs, sans demander leur avis. Ce fil de sa pensée est problématique et commun dans le colonialisme et l'impérialisme. Les oppresseurs croient qu'ils savent ce qui est le mieux pour un groupe de personnes qu'ils ne connaissent pas, ou ne se soucient pas vraiment d'aider. Le décret Crémieux a été écrit avec l'intérêt d'assimiler les juifs algériens à la culture française, indifférent à leur bien-être. Les actions de la France pendant les 19ème et 20ème siècles renforcent l'incapacité du pays à donner la priorité à la sécurité et à la prospérité des habitants juifs. La croyance coloniale que les indigènes ne peuvent pas exister eux-mêmes a été discutée par des penseurs comme Frantz Fanon. Dans son livre *Les Damnés de la Terre*, Fanon explique le rôle de la violence dans la décolonisation et la nécessaire lutte pour la libération. Le texte est écrit en 1961 et il inclut les références à la guerre d'indépendance du peuple

Algériens, avec un chapitre détaillant les traumatismes psychologiques liés à la colonisation. Fanon contribue à son expertise en tant que psychiatre pour créer un compte rendu informatif des effets d'une guerre coloniale. De plus, il explique comment le colon construit une image de l'indigène pour justifier la colonisation,

La société colonisée n'est pas seulement décrite comme une société sans valeurs. Il ne suffit pas au colon d'affirmer que les valeurs ont déserté, ou mieux n'ont jamais habité, le monde colonisé. L'indigène est déclaré imperméable à l'éthique, absence de valeurs, mais aussi négation des valeurs. Il est, osons l'avouer, l'ennemi des valeurs. En ce sens, il est le mal absolu²⁸.

Le décret Crémieux a été principalement appliqué pour les intérêts coloniaux, mais les autres arguments en faveur de la loi étaient centrés sur l'importance de rendre les juifs algériens plus français. Cela sous-entend que les juifs algériens ne vivaient pas correctement ou convenablement avant l'intervention française. L'éclaircissement de ces intentions permet de voir comment le décret Crémieux a encore ostracisé le juif algérien.

Un élément supplémentaire de l'hypocrisie française, comme brièvement évoqué dans mon analyse d'*Un sémite*, est la fondation d'une loi telle que le décret Crémieux par un pays qui s'oppose désormais catégoriquement à la reconnaissance des différences des groupes qui composent la France. Au 18ème siècle, il y avait des statistiques et données sur les démographiques spécifiques en Algérie. Par exemple, on sait que dans la ville de Constantine, Algérie « sur 1024 électeurs juifs on recensait seulement 20 "propriétaires" et 31 membres des professions libérales (dont 19 rabbins), mais 39 clercs de judicature, 15 petits fonctionnaires, 151 commerçants et 194 employés de commerce, enfin 566 ouvriers, artisans ou colporteurs (55 % du total) »²⁹. Ces rapports ne seraient pas autorisés en vertu des lois françaises actuelles. Article six de la « Loi Informatique et Libertés » de 1978, modifié en 2018, déclare;

Il est interdit de traiter des données à caractère personnel qui révèlent la prétendue origine raciale ou l'origine ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale d'une personne physique ou de traiter des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique³⁰.

L'ignorance volontaire de la France est encouragée dans une tentative d'être une société progressiste et homogène. La République pense que si les différences de religion et de race, entre autres, sont évitées par le gouvernement, tous les habitants français pourraient coexister. Quand, forcément, quelqu'un est soumis à un acte d'oppression en France, la République exige le silence. Il s'agit d'une continuation du traumatisme émotionnel infligé aux groupes marginalisés par la France. Lorsque des critiques sont émises, les groupes largement méconnus sont accusés de ne pas s'assimiler. Cependant, comme on le voit dans *Un sémite*, la France fait historiquement peu pour réellement aider ces groupes dans leur assimilation. C'est une contradiction fondamentale de la France.

6. Récit inclusif

Les écrits de Fanon aident à clarifier la nécessité d'une solidarité universelle face à l'oppression de la République. C'est une raison supplémentaire pour laquelle l'histoire de René Guénoun mérite d'être partagée; le récit de sa vie par son fils Denis met en évidence une oppression avec laquelle de nombreux colonisés peuvent s'identifier. Comme beaucoup d'autres algériens, René a risqué sa vie pour la France dans les troupes coloniales tout en se voyant refuser la liberté, l'égalité, et la fraternité pour laquelle il se battait. Il y a des milliers d'histoires algériennes individuelles détaillant les méfaits du colonialisme, chacune avec sa propre douleur, qui n'ont pas encore été découvertes. Tandis que l'oppression éprouvée par les juifs algériens est différente du traitement des algériens opprimés par la France au 20ème siècle, tous deux étaient gouvernés par la même puissance coloniale qui les a divisés.

L'actuel président français Emmanuel Macron a récemment pris la décision publique de déclassifier les archives détaillant le rôle de la France dans la guerre d'indépendance de l'Algérie³¹. Idéalement, cela permettrait aux familles avec des êtres chers portés disparus à cette période de trouver du réconfort, et les noms et vies des algériens tués par les Français seront reconnus. De plus, si ces informations sont classifiées c'est plus difficile d'écrire sur le sujet, qui inhibent davantage un récit vérifique à former. Cette mesure pourrait contribuer à susciter plus de conversations sur ce qui s'est passé pendant la guerre et sur la manière dont la France peut commencer à affronter son histoire. Une figure très influente dans ce débat est Benjamin Stora, l'un des historiens les plus éminents du monde sur l'Algérie. Il est né dans une famille juive algérienne qui a quitté le pays après la guerre d'indépendance. Il a écrit sur les trois exils

de juifs algériens, le premier étant le décret Crémieux et le second son abrogation³². Dans une récente interview sur les étapes de la France vers la décolonisation, il a déclaré, « Les gestes symboliques ne peuvent avoir de portée que s'ils sont appuyés de mobilisations citoyennes sur chacune des questions : les archives, les essais nucléaires, les disparus »³³. Stora a raison - France doit faire plus que l'action performative. Cela inclut d'encourager activement la discussion sur les thèmes du racisme et du colonialisme par opposition à leur statu quo, qui est l'ignorance volontaire. C'est essentiel de noter que Benjamin Stora a été nommé par Macron pour créer un rapport d'Algérie, qui était controversé. Beaucoup l'a accusé d'être une tentative de dissimulation, parce qu'il ne mentionne pas les « excuses » français qui Algérie a demandé³⁴. Sachant que cette information est importante pour considérer les avis de Stora sur le déni français, et il est intéressant que ses représentations problématiques de l'Algérie aient été commandées par le gouvernement. Qu'est-ce que cela dit sur le rôle que la République joue pour promouvoir la vérité ?

J'ai émis une hypothèse que les ouvrages littéraires avec les mentions du décret Crémieux sont rares, en partie parce que les éditeurs français ne voulaient pas encourager ce sujet tabou. *Un sémité* a été publié par l'éditeur Circé en 2002, une association qui est difficile à localiser. Ça pose la question, est-ce que ce genre de livre pourrait être publié aujourd'hui par une maison d'édition reconnue ? Cependant, comme les années passent et les artistes trouvent de plus en plus de moyens de publier leurs œuvres, on verra ces perspectives individuelles commencer à se faire entendre. En intégrant de nombreuses perspectives des personnes persécutées dans notre compréhension du passé, les préjugés peuvent être détachés de la vérité.

7. Conclusion

Mon hypothèse initiale: qu'il n'y aurait pas beaucoup de mentions explicites du décret Crémieux dans la littérature, s'est confirmé. En consultant de nombreux écrits et en recherchant la marque potentielle de ce décret sur la littérature, je n'ai pu trouver que quelques ouvrages qui l'ont mentionné indirectement³⁵. J'ai ensuite centré mon attention sur le mémoire de Denis Guénoun, *Un sémité*, pour comprendre comment le décret a été réellement perçu par les personnes concernées. À travers cette analyse, j'ai mieux compris l'importance d'inclure des récits inconnus pour un discours historique plus complet. Le décret Crémieux n'est pas mentionné abondamment dans la littérature parce que la France ne veut pas admettre son passé colonial, mais c'est dans l'intérêt de la France de promouvoir les comptes rendus d'histoire vraies et complètes. Les leçons d'histoire véritable que la France occulte souvent sont préjudiciables à l'état du pays.

En conclusion, je vais inclure un passage de Jean Paul Sartre dans sa préface pour *Les Damnés de la Terre* de Frantz Fanon, car il représente le besoin historique pour les privilégiés de se tenir aux côtés de ceux que la République réduit au silence. Sartre préconisait que nous devions nous éloigner de notre sentiment de confort afin d'agir dans le meilleur intérêt de l'humanité. Dans cette préface, comme il promouvait les idées de Fanon sur le rôle de la violence dans la décolonisation, Sartre note que les Européens feront face à la colère qu'ils dénoncent:

Mais ces agressions sans cesse renouvelées, loin de les porter à se soumettre, les jettent dans une contradiction insupportable dont l'Européen, tôt ou tard, fera les frais. Après cela, qu'on les dresse à leur tour, qu'on leur apprenne la honte, la douleur et la faim: on ne suscitera dans leurs corps qu'une rage volcanique dont la puissance est égale à celle de la pression qui s'exerce sur eux. Ils ne connaissent, disiez-vous, que la force ? Bien sûr; d'abord ce ne sera que celle du colon et, bientôt, que la leur, cela veut dire : la même rejaillissant sur nous comme notre reflet vient du fond d'un miroir à notre rencontre³⁶.

La France, et tous les pays avec un passé colonisateur, doivent se regarder dans le miroir et commencer à reconnaître pleinement leurs actions. Les lieux ne manquent pas pour commencer ce travail vital. Les traumatismes causés par la colonisation se trouvent entre les lignes d'œuvres littéraires, de films et d'autres expressions artistiques, au sein mêmes de cette production culturelle que la France se targue de créer et d'offrir au monde. De plus, l'oppression continue des groupes marginalisés peut être trouvée dans les espaces où ces conversations n'ont pas lieu publiquement. Les ramifications du décret Crémieux et son abolition dans l'histoire de René et *Un sémité* sont un reflet de vraies personnes touchées par la loi. Mais où sont les autres récits ?

Jusqu'à ce que la France publie *toutes* les informations sur ce qui s'est passé pendant la guerre d'Algérie, jusqu'à ce qu'elle fasse face aux tensions raciales inévitables, jusqu'à ce que la douleur de la colonisation soit reconnue avec un engagement authentique vers la reconnaissance plutôt qu'à l'oubli, alors seulement la France contribuera à un récit vérifiable. Nous nous devons garantir que l'histoire soit racontée de manière juste et complète. Si ce n'est pas le cas,

comment pouvons-nous être sûrs que nos propres histoires, nos peines, notre oppression en cours seront connues des générations futures ? Ce travail est impératif pour empêcher ce mécanisme dans le futur.

8. Les Sources

1. Julien, Charles-André. *Histoire de l'Algérie Contemporaine*. Presses Universitaires de France, 1964, pg 11
2. Roberts, Sophie. *Citizenship and Antisemitism in French Colonial Algeria, 1870-1962*. Cambridge University Press, 2017, pg 6
3. Ibid
4. Ibid, 6,7
5. Ibid, 9
6. Ibid
7. "Décret Crémieux N° 136." *Wikimedia Commons, the free media repository*. 7 Sept. 2006
8. Roberts, 12
9. Ibid, 11
10. Julien, 485
11. Ageron, Charles-Robert. *Histoire de l'Algérie contemporaine - 2*. Presses Universitaires de France, 1979, pg 60
12. Roberts, 65
13. Ageron, 61
14. Sartre, Jean-Paul. *Réflexions sur la question juive*. Gallimard, 2013, Pg 138
15. La recommandation de consulter ce livre pour mon projet m'a été transmise par mon professeur Dr. Olivier Gloag d'information qui lui a été fournie par Dr. Zoe Roth
16. Guénoun, Denis. *Un sémité*. Belfort, Circé, 2002, pg 24
17. Ibid
18. Ibid, pg 32
19. Ibid, 40-41
20. Ibid, 42
21. Roberts, 262
22. Guénoun, 45
23. Ibid, 47
24. Mokhtefi, Elaine. *Algiers Third World Capital*. Verso, 2020, pg 29-30
25. Guénoun, 47
26. Ibid, 25
27. Ibid, 113
28. Fanon, Frantz, et Jean-Paul Sartre. *Les Damnés De La Terre*. San Bernardino, Kiyikaat Éditions, 2016, 30
29. Ageron, 61
30. "Loi n° 78-17 Du 6 Janvier 1978 Relative à L'informatique." *Légifrance*, République Française, 1. Jan. 2020, www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000037822942.
31. "Emmanuel Macron décide de faciliter la déclassification des archives de la guerre d'Algérie." *Le Monde*, 9 Mars 2021
32. "Les Trois Exils Juifs D'Algérie Par Benjamin Stora." *Éditions Stock*, Stock
33. Le Monde
34. Par S. Co. avec AFP Le 7 février 2021 à 14h09. "Colonisation De L'Algérie : Benjamin Stora Se Défend D'être Contre Des 'Excuses' Françaises." *Leparisien.fr*, 7 Feb. 2021, www.leparisien.fr/politique/colonisation-de-l-algerie-benjamin-stora-se-defend-d-etre-contre-des-excuses-francaises-07-02-2021-8423695.php.
35. Des ouvrages que j'ai examiné qui ne mentionnait pas le décret directement: *Au Soleil*, Guy de Maupassant; *Daniel Ulm*, Jean Steene; *Une Enfance Algérienne* édité par Leïla Sebbar qui inclut *Pieds nus*, Hélène Cixous et *Arrêts Sur Images*, Jean Daniel
36. Fanon et Sartre, 16

9. Bibliographie

Ageron, Charles-Robert. *Histoire de l'Algérie contemporaine* - 2. Presses Universitaires de France, 1979.

Cixous, Hélène. "Pieds Nus." *Une Enfance Algérienne*, édité par Leïla Sebbar, Gallimard, 1997

"Décret Crémieux N° 136." *Wikimedia Commons, the free media repository*. 7 Sept. 2006, commons.wikimedia.org/w/index.php?title=File:Cremieux_136.jpg&oldid=495130763%3E.

Dejeux, Jean. *Littérature maghrébine de langue française*. Ottawa, éd. Naaman, 1973

"Emmanuel Macron décide de faciliter la déclassification des archives de la guerre d'Algérie." *Le Monde*, 9, Mars 2021, www.lemonde.fr/politique/article/2021/03/09/emmanuel-macron-decide-de-faciliter-la-declassification-des-archives-de-la-guerre-d-algerie_6072475_823448.html

Fanon, Frantz, et Jean-Paul Sartre. *Les Damnés De La Terre*. San Bernardino, Kiyikaat Éditions, 2016.

Guénoun, Denis. *Un sémite*. Belfort, Circé, 2002.

Julien, Charles-André. *Histoire de l'Algérie contemporaine*. Presses Universitaires de France, 1964.

"Loi n° 78-17 Du 6 Janvier 1978 Relative à L'informatique." *Légifrance*, République Française, 1. Jan. 2020, www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000037822942.

"Les Trois Exils Juifs D'Algérie Par Benjamin Stora." *Éditions Stock*, Stock, www.editions-stock.fr/livres/essais-documents/les-trois-exils-juifs-dalgerie-9782234058637#:%7E:text=Il%20se%20sont%20%C3%A9loign%C3%A9s%20de,avec%20l%E2%80%99exode%20de%201962.

Maupassant, Guy de. *Au Soleil*. Paris, Conard, 1928, pp. 77-146

Mokhtefi, Elaine. *Algiers Third World Capital: Freedom Fighters, Revolutionaries, Black Panthers*. Verso, 2020.

Par S. Co. avec AFP Le 7 février 2021 à 14h09. "Colonisation De L'Algérie : Benjamin Stora Se Défend D'être Contre Des 'Excuses' Françaises." *Leparisien.fr*, 7 Feb. 2021, www.leparisien.fr/politique/colonisation-de-l-algerie-benjamin-stora-se-defend-d-etre-contre-des-excuses-francaises-07-02-2021-8423695.php.

Roberts, Sophie. *Citizenship and Antisemitism in French Colonial Algeria, 1870-1962*. Cambridge University Press, 2017, pp. 1-13, 49-66

Sartre, Jean-Paul. *Réflexions sur la question juive*. Gallimard, 2013, pg 138.

Steene, Jean. *Daniel Ulm*. Paris: Henri Fabre et Cie, 1911